



Date de téléchargement 22/05/2019 20:53:25

ATTRIBUTION PROVISoire CONSULTATION N°22/19/DMC

18/04/2019

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU CONTRAT

Conformément aux dispositions de la procédure de passation de commande applicable au Groupe COSIDER, l'entreprise COSIDER Canalisation informe l'ensemble des soumissionnaires ayant été sollicités pour la consultation sélective n° 22/19/DMC relative à la prestation d'Assurance Tous Risques Chantier /Montage et Responsabilité Civile, pour le projet de développement des champs gaziers de la périphérie de Gassi-Touil. qu'a l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le contrat est attribué provisoirement à la Société :

Le prestataire: COMPAGNIE NATIONALE D'ASSURANCE « S.A.A »

Adresse: Alger

Taux de prime du contrat de base : 1,0540 % ;

Taux de prime additionnel pour prorogation de délai : 0,0900 %.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la date de publication du présent avis sur l'adresse E-mail suivante : recours @ cosider - groupe.dz.